

PROCES VERBAL de la séance du
Conseil d'Administration du

23 novembre 2020

Ouverture de la séance à 18h10

18 présents : le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Rublon

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Le PV du précédent CA fait l'objet d'une demande de précision sur les modalités de paiement de la demi-pension (page 7). Il est donc précisé qu'il est toujours possible de régler en espèce ou en chèque « **en plusieurs fois** ».

Vote pour approbation du PV du CA du 09/11/2020 :

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0

Le PV du CA du 09/11/2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

❖ **Vidéoprotection**

Monsieur Oger (chef du bureau Sureté et gestion des risques du département de la Sarthe) est présent à la demande de la présidente pour expliciter le projet de mise en place de la vidéoprotection au collège.

Le conseil départemental souhaite installer un système de vidéoprotection afin d'éviter les intrusions et les dégradations pour sécuriser le bâti.

Dans cet objectif, il propose d'installer un système de caméra au sein de l'établissement dont le déclenchement ne serait effectif qu'après la mise sous alarme des bâtiments, donc en dehors du temps de présence des élèves et des adultes.

Monsieur Fédélé, représentant de de la FCPE s'interroge sur la nécessité d'installer un tel dispositif au sein d'un établissement scolaire et sur les évolutions possibles qui pourraient en être faite à moyen terme.

**Vote pour avis pour la mise en place d'un système de
vidéoprotection se déclenchant en dehors du temps de présence
des élèves et des adultes :**

Pour : 14
Abstention : 2
Contre : 2

Départ de Monsieur Oger à 18h35.

QUESTIONS FINANCIERES

1. Contrats et conventions

Madame Brégère demande aux membres du C.A. l'autorisation de signer une convention entre l'établissement et le lycée Bellevue afin de permettre aux collégiens de bénéficier de lignes d'eau à la piscine située au lycée Bellevue.

Vote convention d'occupation piscine de Bellevue 2020/2021 :

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0

Mme Breche-Colombe présente la liste des contrats pour l'année 2021.

Vote contrats pour l'année 2021 :

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0

M. Le Mellionec présente un projet de convention entre la Ligue de L'Enseignement et le collège.

La ligue, dans le cadre de ce partenariat pourrait mettre en place une action de formation des intervenants de devoirs faits, elle pourrait aussi faciliter l'accès à son fonds documentaire.

Le conseil d'administration doit se prononcer sur l'adhésion d'un montant de 90 euros à la ligue de l'enseignement.

Vote projet convention ligue de l'enseignement :

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0

2. Budget

Madame Brèche-Colombe présente le budget pour l'année 2020.

Elle rappelle que le budget de l'établissement est annuel et qu'il doit être équilibré et sincère.

Elle explique que l'on commence toujours le calcul du budget par le calcul du service de restauration avec les effectifs des demi-pensionnaires et des commensaux au 1^{er} septembre de l'année n-1. Pour rappel, Mme Breche-Colombe énonce les effectifs.

Ces calculs permettent de connaître les montants de reversements du FARPI et FDSH, contribution des charges vers le service général ainsi que le montant alloué au crédit nourriture.

Elle explique également que pour les différents services AP, ALO, il est nécessaire de prendre en considération la situation des dépenses de l'année antérieure afin d'évaluer les besoins.

De plus, Mme Brèche-Colombe précise qu'un budget se monte à partir de ressources fléchées et non fléchées.

Les ressources fléchées ne sont affectées qu'à une seule dépense telle que celles pour les manuels scolaires, les droits de reprographies...et les non-fléchées comme la dotation de fonctionnement qui quant à elle permet de couvrir les dépenses courantes de l'établissement.

Mme Brèche-Colombe précise également que celle-ci est identique à l'année dernière soit 73646€ car il a été décidé par le Département en raison de la crise sanitaire de ne pas appliquer le critère d'écrêtement des fonds de réserves.

Vote pour le budget 2021 tel que présenté

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

1/ Les représentants des parents et des enseignants s'interrogent sur le non remplacement d'une AESH qui effectuait un service de 39h et exprime leur volonté de se coordonner pour mettre en place une action commune.

Madame Brégère leur répond que les services de la DSDEN sont informés de cette situation mais que pour l'instant il n'existe pas de vivier d'AESH remplaçants et que les services sont en recherche d'une solution.

2/ Les représentants des enseignants posent la question de la remise des bulletins pour le 1^{er} trimestre.

Mme Brégère les informe que compte-tenu du contexte de crise sanitaire, la remise des bulletins aux parents n'est pas possible pour le 1^{er} trimestre et que, si la situation le permet, une rencontre parents/professeurs avec remise des bulletins pourra être envisagée ultérieurement. Un courrier informant les familles est en cours de rédaction.

3/ Les représentants des enseignants tiennent à souligner l'engagement des agents du Conseil Départemental qui assurent quotidiennement l'entretien de l'établissement et souhaitent les remercier pour tout le travail entrepris dans le contexte sanitaire actuel.

4/ Les représentants des parents soulignent que la taille restreinte de la demi-pension, associée à la mise en place du protocole sanitaire réduisent encore le temps de déjeuner pour les élèves dont certains peuvent avoir moins de 15 minutes pour déjeuner.

L'équipe de direction est bien saisie de la situation. La sous-dimension du restaurant scolaire est clairement identifiée et le protocole a effectivement un impact sur le passage à la demi-pension dans la mesure où la préconisation d'éviter les brassages des élèves conduit à les placer par classe ce qui nécessite plus de temps.

5/ Les représentants des parents s'interrogent sur le choix qui a été fait par l'établissement de faire des photographies de classe des élèves avec le masque.

Madame Brégère répond que ce choix a été réfléchi en équipe et que cette solution a été retenue.

6/ Les représentants des parents souhaitent connaître les usages respectifs d'E-lyco et Pronote :

M. Le Mellionec rappelle que Pronote est un logiciel payant, provenant d'un éditeur tiers et qu'E-lyco est l'Environnement Numérique de Travail mis en place au sein de l'Académie de Nantes.

Les logiciels Pronote et EDT sont utilisés pour la constitution des emplois du temps ainsi que le suivi de la scolarité des élèves (notes / compétences / bulletins / absences).

Depuis la mise en place de sa nouvelle version (2018), E-lyco a été utilisé comme moyen de communication avec les élèves et les parents (site public, site privé et messagerie). Suite au confinement, et afin d'harmoniser les pratiques, il a été décidé collégalement d'utiliser E-lyco afin de compléter le cahier de texte des élèves.

Des tutoriels ont été mis en ligne sur le site du collège afin d'aider à la prise en main des différentes fonctions.

7/ Les représentants des parents souhaiteraient qu'au moins au premier conseil d'administration un tour de table soit fait afin que chacun puisse se présenter.

Madame Brégère explique qu'il n'est pas prévu dans le fonctionnement de cette instance de tour de table.

8/ Les représentants des parents souhaitent avoir des informations sur la mise en place d'un projet sur la laïcité au collège

Mme Brégère et M. Le Mellionec expliquent que les enseignants se sont concertés afin d'élaborer un projet sur le thème de la liberté ce qui permettrait d'inclure plusieurs disciplines. Le niveau ciblé serait celui des 4èmes Ils envisagent également l'intervention d'une enseignante maitresse de conférence à l'université du Mans qui apporterait un éclairage philosophique sur cette question.

9/ Les représentants des parents demandent si un dispositif de permanence est organisé afin de faciliter les démarches administratives.

Mme Brégère indique que l'établissement est ouvert tous les jours et que les parents peuvent contacter l'établissement qui s'attache à répondre au mieux aux demandes. Mme Brèche-Colombe précise que la très grande majorité des dossiers de bourse a été gérée en présentiel.

10/ Les représentants des parents s'interrogent sur l'absence de saisine du CHS avant la mise en œuvre des nouveaux protocoles depuis la rentrée.

Mme Brégère indique que le protocole qui a été mis en place après les vacances de la Toussaint a été diffusé deux jours avant la reprise des cours soit dans un délai trop court pour réunir cette instance consultative. En ce qui concerne le protocole mis en œuvre au mois de septembre, il reprenait celui de de l'année scolaire précédente tout en étant plus allégé, ce qui explique le fait que le CHS n'ai pas été consulté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance